



RAPPORT MORAL AG du 16 avril 2016

Depuis plusieurs années, notre Association dénonce les nombreux impacts négatifs de la loi française sur l'eau (la LEMA), basée sur le principe de continuité, devenu un véritable dogme pour de nombreux écologistes et plusieurs services d'Etat impliqués dans la gestion de l'eau. L'application stricte de la loi conduit à menacer d'arasement la plupart des ouvrages patrimoniaux du Cher et de ses affluents et induit des préjudices économiques importants. Les barrages à aiguilles dans sa partie canalisée, le barrage de Vallenay et celui du moulin de la Chappe, la digue de Chateauneuf sur Cher, les seuils des moulins du Bavet, les fossés classés en rivière, les étiages sévères, sont autant de problèmes relatés dans les quotidiens régionaux.

Il y a trois ans, l'Association s'implique dans un double défi : apporter son soutien aux associations locales qui se battent pour sauvegarder leur patrimoine menacé et faire amender la loi sur l'eau par l'abrogation du principe de continuité. Il faut rappeler que ces défis sont parfaitement complémentaires et se renforcent mutuellement. Se battre localement permet de porter à la connaissance du préfet les inepties de la loi sur l'eau. Même s'il est chargé de la faire appliquer, les plaintes à répétition des usagers le conduiront peut-être à dénoncer à son tour les inepties au Ministère de l'Intérieur, venant ainsi en appui de l'amendement de la loi.

En 2015, l'Association a finalisé son analyse sur les multiples impacts négatifs de la loi. Des études scientifiques ont prouvé que le degré de pollution chimique de l'eau, notamment celle due aux pesticides, gouverne aussi la biodiversité aquatique indépendamment des améliorations hydro morphologiques apportées aux cours d'eau. L'effondrement dramatique de la ressource halieutique en Loire moyenne dans une période très courte confirme ces résultats. Dans une eau dans laquelle la teneur en pesticides atteint souvent 200 fois la dose maximale tolérée pour l'eau potable, les poissons sédentaires sont condamnés à ne plus pouvoir se reproduire et les migrateurs désertent ces milieux pollués par instinct de survie. Démonstration est faite que les actions visant à réduire la pollution chimique, véritable fléau pour la santé de la population et de la faune aquatique, s'avèrent prioritaires. Deux documents synthétiques ont été adressés aux ministères concernés (Agriculture, Ecologie et Santé) ainsi qu'à tous les parlementaires membres des Commissions développement durable et aménagement du territoire. Le premier est intitulé « LEMA, loi sur l'eau 100% contre-productive ». J'ai résumé tous les arguments présentés dans ce texte par des schémas que je vous présenterais quand nous développerons les actions envisagées en 2016. Le second, intitulé « la continuité des cours d'eau : la géniale arnaque de l'agrochimie », est un brin provocateur. Il accuse le lobbying de l'industrie agrochimique et dénonce le laxisme des gestionnaires de l'eau. Comme dans tous nos textes officiels, nous réclamons un soutien fort de l'Etat pour aider les exploitants agricoles à pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Du côté des problèmes propres à la vallée du Cher, le Conseil d'Etat s'est prononcé pour l'arasement du barrage de Vallenay, tandis que la Préfète du Cher a épargné le barrage de la

Chappe. Chateauneuf sur Cher vient d'être condamné par le tribunal de grande instance de Bourges pour non-conformité de la digue de Boissereau à la réglementation sur l'eau. La dérogation, accordée plusieurs années, autorisant la remontée des barrages à aiguilles le 20 juin (au lieu du 1^{er} juillet) n'a pas été reconduite par le nouveau Préfet d'Indre et Loire. Situation très préoccupante sur le Bavet du Loir et Cher : la suppression des seuils, d'une hauteur de 3 mètres par rapport au cours naturel de la rivière, mettrait en péril les moulins et maisons riveraines. Un collectif de défense a été créé. Indépendamment des résultats, un grand bravo à toutes les associations qui se battent avec un dévouement et une opiniâtreté exemplaires.

Pour raison d'économie budgétaire et comme il avait été décidé lors de notre précédente AG, nous avons résilié la convention de mise à disposition de moyens (payants) qui nous liait à l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher (Ad2T). Cette mesure devenait une nécessité absolue pour la survie de l'association mais sa pérennité ne sera assurée qu'à la condition de remonter au niveau d'une cinquantaine d'adhésions par an. Le Trésorier Jean-François Sommier vous présentera les comptes de l'exercice 2015.

D'aucuns d'entre vous trouveront le bilan de l'année 2015 trop faible. Ils auront raison et je suis le premier à le déplorer. Pour autant ce bilan ne reflète absolument pas tous les efforts déployés et du temps passé à l'analyse, à la rédaction des textes, à la communication, à l'enrichissement du carnet d'adresses. Tous les élus présents ici le savent, se battre contre une loi ou obtenir l'accord des organismes d'Etat réclame du temps pour aboutir à ses fins. Surtout quand de nombreux interlocuteurs du Ministère du Développement durable et des services chargés de la gestion de l'eau, ont fait de la continuité écologique des cours d'eau, un bastion dogmatique bien défendu.

Pour clore, je voudrais enfin vous rappeler que je mettrai un terme à mon mandat de Président en fin d'année et que ma succession est d'ores et déjà ouverte. Un tel changement est toujours mieux géré s'il n'est pas fait dans la précipitation.